



## Stallions Service Auction

Le programme d'élevage  
de l'ApHC-France



### REGLEMENT PROGRAMME ELEVAGE APHC-France SSA – FUTURITIES

L'ApHC-France propose aux éleveurs de promouvoir leurs poulains et étalons grâce à ce programme d'élevage. Celui-ci vise à récompenser le travail des éleveurs par des primes grâce aux Futurities organisées lors du Championnat de France.

#### OBJECTIFS :

- Valorisation des étalons inscrits au programme
- Valorisation du travail de sélection des éleveurs
- Récompenser financièrement les poulains issus de ces étalons chaque année durant les Futurities.
- Promotion des étalons inscrits au programme grâce au partenaire presse EQUIWEST, au site internet [www.aphcf.net](http://www.aphcf.net).

#### REGLEMENT GENERAL :

Toute personne physique ou morale peut adhérer à ce programme dès l'instant que celle-ci est membre à jour de l'ApHC-France et de l'ApHC USA le jour de l'inscription d'un étalon ou d'un poulain et de l'ApHC-France lors de l'achat d'une saillie SSA.

L'inscription de l'étalon ou du poulain est effective dès le paiement des frais d'engagement ou signature du contrat de cession de saillie.

#### INSCRIPTION DES ETALONS :

L'inscription d'un étalon est renouvelable annuellement.

Pour pouvoir être inscrit, un étalon doit satisfaire à :

- Pour un Appaloosa : enregistrer à l'ApHC USA et au Registre Français du cheval de race Appaloosa
- Pour un Quarter Horse : enregistrer à l'AQHA, au registre Français du cheval de race Quarter Horse et à l'ApHC USA comme reproducteur agréé.
- Pour un Arabe : enregistrer à l'ApHC USA comme reproducteur agréé et au SIRE au studbook Arabe.
- Pour un Pur-Sang : enregistrer à l'ApHC USA comme reproducteur agréé et au SIRE au Studbook Pur-Sang.

Les étalons doivent avoir leur ADN enregistré à l'ApHC USA et en France.

Chaque étalon doit avoir un carnet de saillie conformément à la législation Française.

Les étalons étrangers sont acceptés dans le programme si ceux-ci respectent la législation Française en matière de reproduction.



# Stallions Service Auction

Le programme d'élevage  
de l'ApHC-France



A la 1<sup>ère</sup> inscription, le propriétaire de l'étalon doit fournir :

- Une photocopie recto-verso du certificat d'enregistrement ApHC, AQHA.
- Une photocopie du certificat d'origine français (page 3 du carnet SIRE).
- Photocopie du test HYPP N/N pour les étalon de lignée Impressive.
- Certificat vétérinaire attestant que l'étalon présente ses 2 testicules descendus dans le scrotum et qu'il n'est pas porteur d'un bec de perroquet.

Le propriétaire de l'étalon s'engage à céder une saillie de son étalon suivant les conditions de saillie indiquées sur le contrat de cession de saillie.

Le propriétaire de l'étalon dont la saillie SSA a été vendue recevra une carte d'entrée gratuite valable pour une entrée dans la classe de son choix durant la période où les futurities seront ouvertes au produit issu de cette saillie, et exclusivement réservée à un produit dudit étalon (c'est à dire : pour une saillie vendue en 2008, une entrée au choix soit en 2009, soit en 2010, soit en 2011, soit 2012)

Rétribution de l'étalon : 15 % des gains attribués aux poulains seront reversés au propriétaire de l'étalon.

Un propriétaire d'étalon ne respectant pas le contrat de cession de saillie et le règlement du programme SSA verra son étalon exclu du programme pendant 2 ans. La réinscription de l'étalon ne pourra être possible qu'après accord de la commission élevage de l'ApHC-France.

Le propriétaire de l'étalon se verra obligé de rembourser la valeur d'achat de la saillie au propriétaire de la jument nommée dans le contrat de vente.

## VENTE DE SAILLIE :

Les saillies sont proposées à la vente à moitié prix. (exemple : saillie offerte au prix public de 600 €, sera proposé à 300 €)

3 possibilités sont offertes quand à l'acquisition d'une saillie SSA ApHC-France :

1. Vente aux enchères sur internet. Les saillies des étalons inscrits sont proposées aux enchères pendant 1 mois (janvier). Durant ce temps déterminé, toute personne physique (comme stipulé dans le règlement général) peut enchérir sur la saillie de son choix. A la fin des enchères, la personne ayant fait la meilleur offre sera considérée comme l'acquéreur.
2. Vente pure et simple. Les saillies non vendus pendant la vente aux enchères sont proposés à la vente sur le site internet [www.aphcf.net](http://www.aphcf.net) et ce jusqu'au 15 juin de l'année de saillie. Pour acquérir une saillie, l'acheteur devra faire une demande écrite par e.mail ou par courrier.
3. Saillie non vendu : Le propriétaire de l'étalon pourra racheter la saillie de son étalon si cette saillie n'a pas été vendue au 30 juin de l'année SSA (exemple : 30.06.2008 pour la SSA 2008)

## INSCRIPTION DES POULAINS :

Tout poulain né en France et Europe, issu d'un étalon inscrit au programme SSA, peut s'inscrire au programme Futurities .

Chaque produit devra être en possession de son certificat ApHC USA et de son carnet SIRE registre Français du cheval Appaloosa pour les chevaux nés en France ou un passeport Européen pour les chevaux étrangers.

Le produit issu d'une saillie SSA recevra une carte d'entrée gratuite pour une seule classe Futurities au choix durant la période où les Futurities seront ouvertes au produit issu de cette saillie.

Haras des Bréviaires, Route du Perray

78610 Les Bréviaires France

Tél. : 06 08 03 32 90

e-mail : [contact@aphcf.net](mailto:contact@aphcf.net) - web site : [www.aphcf.net](http://www.aphcf.net)



# Stallions Service Auction

Le programme d'élevage  
de l'APHC-France



Pour chaque poulain, le propriétaire paie un droit d'entrée dans les classes dont le prix est fixé de la manière suivante :

- Poulain issu de la saillie SSA : une carte d'entrée gratuite puis 40 €/classe
- Poulain issu d'un étalon inscrit dont la saillie SSA a été vendu : 40 €/classe
- Poulain issu d'un étalon inscrit dont la saillie n'a pas été vendu : 80 €/classe
- Poulain issu d'un étalon non inscrit au catalogue : 250€/classe

Les poulains solid color pourront rentrer dans les classes Futurities si ceux-ci possèdent le Performance Permit. Une dérogation est accordé aux weanlings uniquement.

## DESCRIPTION DES CLASSES :

1. Classes de Halter et hunter in hand : elles sont ouvertes aux poulains de 0 à 3 ans par sexe stallion, fillies et geldings.
2. Classe de yearling longe-line : elle est ouverte aux poulains (stallion et gelding) et pouliches (filly) de 1 an.
3. Classes de performance : elles sont ouvertes aux poulains (stallion et gelding) et pouliches de 2 ans dans les classe de hunter under saddle et western pleasure. Pour les poulains (stallion et gelding) et pouliches de 3 ans dans les classes de western pleasure, hunter under saddle, trail et reining.

## DOTATIONS ET REPARTITION DES GAINS :

La dotation annuelle des Futurities est constituée du produit de la vente des saillies faite l'année précédente et du montant des inscriptions des poulains dans les classes, minorée de 10 % de la somme conservé par l'APHC-France pour frais administratifs .

Les primes seront versées au propriétaire effectif de l'étalon ou du poulain au jour de l'inscription Futurities (transfert report et modification de la carte de propriétaire SIRE effectués)

Répartition des gains : 15 % au propriétaire de l'étalon et 85 % au propriétaire du poulain.

Les primes seront versées avant le 31 décembre de l'année de participation au concours.

NB Chevaux	1	2	3	4	5	6
Classement						
1 <sup>er</sup>	100 %	60 %	50 %	48 %	45 %	40 %
2 <sup>ème</sup>		40 %	30 %	28 %	25 %	24 %
3 <sup>ème</sup>			20 %	16 %	15 %	14 %
4 <sup>ème</sup>				8 %	10 %	10 %
5 <sup>ème</sup>					5 %	7 %
6 <sup>ème</sup>						5 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

## RESPONSABILITE DE L'APHC-France :

Lors de la vente d'une saillie, l'APHC-France ne peut être tenu responsable du non respect du contrat de vente par l'éta lonnier ou l'acheteur de la saillie. Aucun remboursement ne sera effectué.